



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 janvier 2026
Français
Original : espagnol
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2026

10-13 février 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Cuba

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour Cuba est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite à la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 4 265 000 dollars des États-Unis (É.-U.) à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 10 252 000 dollars É.-U. à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2026 à décembre 2030.

* [E/ICEF/2026/1](#).

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Cuba, un État insulaire des Caraïbes dont la population était estimée à 9,7 millions d'habitants en 2024, possède certains des meilleurs indicateurs de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de santé des enfants et de couverture éducative, résultat de décennies d'engagement en faveur d'un développement social axé sur les enfants. Le pays progresse également dans la consolidation d'un cadre réglementaire pour la protection complète des enfants, fondé sur la réforme juridique initiée par la nouvelle Constitution de 2019, qui comprend le Code de la famille de 2022, la Politique complète sur les enfants, les adolescent·es et les jeunes de 2023 et le Code sur les enfants, les adolescent·es et les jeunes de 2025. De même, le processus de décentralisation, qui s'appuie sur la reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie municipale, continue d'offrir des occasions de promotion de la gestion publique au niveau local et de favoriser des interventions adaptées au contexte de chacun des territoires du pays¹.

2. Ces progrès ont lieu dans le contexte d'une situation économique complexe et de défis croissants résultant de l'embargo économique, commercial et financier permanent et toujours plus strict imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Cet embargo limite l'accès aux sources internationales de financement du développement et affecte en particulier le développement et le bien-être des enfants et des adolescent·es.

3. Par ailleurs, Cuba a connu une évolution démographique rapide, marquée par un taux de natalité en forte baisse, l'accroissement drastique de l'âge moyen de la population et d'importants flux migratoires. En 2024, la population a diminué de plus de 300 000 personnes par rapport à 2023, avec notamment une baisse de 30,6 % des naissances². En conséquence, 25,7 % de la population est aujourd'hui âgée de 60 ans et plus, tandis que les moins de 14 ans ne représentent que 15,8 % de la population. Cette dynamique a eu un impact considérable sur le capital humain et professionnel disponible pour soutenir les services sociaux, en particulier dans des secteurs essentiels tels que l'éducation et la santé.

4. Des obstacles structurels à la pérennité des services sociaux persistent également. Cuba est très vulnérable aux chocs climatiques tels que les ouragans, les sécheresses et les températures extrêmes, qui compromettent la continuité des services et affectent grandement les infrastructures essentielles, notamment le système électrique national, qui est tributaire des combustibles fossiles. Cuba est l'un des dix pays ayant été les plus touchés par les catastrophes climatiques au cours des deux dernières décennies, enregistrant des pertes économiques annuelles considérables³. Sur les 168 municipalités du pays, 65 sont considérées comme très vulnérables en raison de leur exposition aux aléas (au nombre de un et sept). Il existe également 262 établissements humains côtiers vulnérables aux aléas climatiques. Tous ces éléments ont des répercussions manifestes sur la situation des enfants. Au cours des trois dernières années, les ouragans ont endommagé plus de 500 écoles et,

¹ République de Cuba, Constitution de la République de Cuba, Journal officiel de la République de Cuba, La Havane, 2019.

² Bureau national de la statistique et de l'information (Cuba), « Éramos 9 millones 748 mil 007 habitantes al cierre de 2024 en Cuba » [« Nous étions 9 748 007 habitants à Cuba fin 2024 »], 23 mai 2025. Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.onei.gob.cu/node/2586>, page consultée le 24 octobre 2025.

³ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Overview of Disasters in Latin America and the Caribbean 2000-2022*, Panama, 2023.

entre 2016 et 2021, plus de 30 % des enfants du pays ont été temporairement déplacés en raison de ces phénomènes hydrométéorologiques⁴.

5. Bien que Cuba dispose des capacités institutionnelles pour maintenir des niveaux relativement élevés de résilience face aux chocs climatiques et aux crises économiques et énergétiques, le pays est confronté à des obstacles importants dans ce domaine, qui ont des répercussions sur le développement humain et le bien-être des enfants. Cuba fait toujours partie des pays au développement humain élevé, mais sa position sur l'Indice de développement humain est passée de la 55^e à la 83^e place entre 2007 et 2022. Cette situation touche plus particulièrement les enfants et les adolescentes vulnérables, qui sont confrontés à de multiples difficultés liées à l'évolution des modes de prise en charge, à l'exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes et à la disponibilité limitée de ressources favorisant leur développement et leur bien-être. Il existe des programmes d'aide financière et sociale pour les ménages vulnérables, y compris pour les enfants handicapés, mais la complexité de la situation économique actuelle diminue leur efficacité. De meilleures données sur les enfants en situation de vulnérabilité multidimensionnelle sont nécessaires. Par ailleurs, bien que les dépenses sociales représentent plus de 40 % du budget de l'État, les investissements dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé et l'aide sociale représentaient moins de 4 % des dépenses totales en 2022.

6. En ce qui concerne la santé et le bien-être des enfants, la sécurité alimentaire et la nutrition sont mises à mal par la fragilité des systèmes de production alimentaire⁵, la dépendance à l'égard des importations et les difficultés à obtenir le panier alimentaire familial standard. La malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans est faible (2 %), tandis que les cas de surcharge pondérale touchent 10,3 % des enfants de la même tranche d'âge⁶. Des pratiques alimentaires inadéquates à différents stades du développement de l'enfant constituent un facteur déterminant. Seuls 40,9 % des enfants sont exclusivement nourris au sein pendant au moins six mois après leur naissance⁷.

7. Le système de santé est soumis à de fortes pressions. Au cours de l'année écoulée, 68 % des produits figurant sur la liste des médicaments essentiels ont été affectés par des problèmes d'approvisionnement. La pénurie de médicaments contre les cancers hématologiques chez les enfants a réduit le taux de survie des enfants, qui est passé de 75 à 60 %. Les malformations congénitales ont quant à elles représenté la principale cause de décès chez les enfants de moins de 1 an en 2024, en raison de la pénurie de ressources disponibles pour le diagnostic prénatal et postnatal et le traitement intra-utérin. Alors que la mortalité des nouveau-nés reste une priorité nationale, en 2024, le taux de mortalité des enfants de moins de 1 an était de 7,1 décès pour 1 000 naissances vivantes, alors qu'il était de 4 à 5 décès pour 1 000 naissances vivantes avant la pandémie⁸. Sur les 20 dernières années, le ratio de mortalité maternelle est resté sous la barre des 50 décès pour 100 000 naissances vivantes. En

⁴ UNICEF, *Enfants déplacés par les changements climatiques : se préparer à un avenir déjà en marche*. New York, 2023.

⁵ Bureau national de la statistique et de l'information, « Agricultura » (« Agriculture »). Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.onei.gob.cu/agricultura>, page consultée le 16 octobre 2025.

⁶ Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), Cuba, 2019.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

2024, 40,6 décès pour 100 000 naissances vivantes ont été comptabilisés⁹. Les chiffres relatifs à l'insuffisance pondérale à la naissance ont affiché une tendance à la hausse, passant de 5,1 % en 2017 à 7,6 % en 2023¹⁰.

8. En ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène (EAH), l'accès limité à l'eau potable aggrave les conditions de santé et de nutrition, en particulier dans les territoires les plus vulnérables. Quelque 46,3 % de la population n'ont pas accès à de l'eau gérée en toute sécurité¹¹, et seulement 52,5 % ont accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité, bien qu'une augmentation de la couverture et de l'accès durable ait été observée entre 2015 et 2019¹². Seuls 719 systèmes d'approvisionnement en eau (3,7 %) utilisent des énergies renouvelables. Le secteur EAH a donné la priorité à la résolution des goulots d'étranglement dans les domaines du financement, de la budgétisation, de la formation et de l'innovation, ainsi que dans les relations avec les secteurs de la santé et de l'éducation, afin de garantir des services EAH au niveau des ménages et des établissements de santé et d'éducation¹³.

9. Des problèmes persistants empêchent les systèmes de santé, de nutrition et d'EAH de répondre efficacement aux phénomènes climatiques répétés, en particulier dans les contextes les plus vulnérables. Ainsi, les infrastructures utilisées par ces services se détériorent, la production et l'utilisation d'informations opportunes sur les enfants en situation de vulnérabilité sont limitées aux fins de la prise de décisions, et il convient de sensibiliser les communautés aux risques climatiques.

10. Dans le domaine de l'éducation, Cuba a atteint des niveaux élevés de couverture éducative et de savoirs fondamentaux, et l'État est fortement engagé à garantir un accès gratuit à l'éducation à tous les niveaux. Les principales difficultés à surmonter se situent dans le domaine de la petite enfance et de l'adolescence. En ce qui concerne la petite enfance, la couverture des crèches (*circulos infantiles*) et d'autres moyens institutionnels d'éducation et de prise en charge reste limitée. Au cours des années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, le taux de rétention scolaire a diminué dans tous les cycles d'enseignement, mais particulièrement dans l'enseignement technique et professionnel et dans les écoles de formation de niveau secondaire, qui comptent le plus grand nombre d'adolescent·es scolarisé·es.

11. Il est possible de poursuivre la construction d'un système éducatif plus complet et plus résilient, qui favorise l'inclusion sociale. L'amélioration des infrastructures d'éducation de la petite enfance, le programme d'éducation nutritionnelle et le soutien apporté aux familles dans les contextes vulnérables peuvent tous contribuer à faire progresser les objectifs de développement pour les enfants. Il est également important de continuer à mettre à jour le cadre réglementaire et de faciliter la coordination entre les différents niveaux d'éducation et les secteurs de production, afin de favoriser une scolarisation plus continue et des transitions efficaces vers le marché du travail. De

⁹ Bureau national de la statistique et de l'information, Observatoire cubain de l'égalité des genres, « Tasa de mortalidad materna » (« Taux de mortalité maternelle »). Disponible en espagnol à l'adresse suivante : <https://www.genero.onei.gob.cu/indicadores/indicador29>, page consultée le 16 octobre 2025.

¹⁰ Direction des dossiers médicaux et des statistiques de santé, Ministère de la santé publique, Annuaire statistique de la santé 2024, La Havane, 2025.

¹¹ Ministère de l'économie et de la planification, Voluntary National Review 2021, La Havane, 2021.

¹² Ibid.

¹³ Institut national des ressources en eau, « Energy transition in Cuba's water sector: WASH-BAT RI workshop ». La Havane, 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://knowledge.unicef.org/wash/water-sanitation-hygiene-bottleneck-analysis-tool-wash-bat>.

même, une plus grande disponibilité de données ventilées et de perspectives éducatives qui s'alignent plus étroitement sur les besoins de développement locaux, en particulier en ce qui concerne l'enseignement technique et professionnel, peut contribuer à une meilleure réponse aux exigences de développement territorial. En outre, la promotion de la participation des familles et leur sensibilisation à l'importance du développement intégré de la petite enfance, ainsi que l'encouragement des normes sociales qui soutiennent la continuité de l'éducation chez les adolescent·es, sont des facteurs clés pour progresser vers un système éducatif plus équitable et plus durable.

12. Les observations finales de 2022 du Comité des droits de l'enfant reconnaissent qu'il existe des obstacles importants dans le domaine de la protection spécialisée des enfants, en particulier sur les plans de la violence, de la protection de remplacement et de la justice pour enfants. Bien que l'acceptation déclarée des châtiments physiques soit faible parmi les personnes s'occupant d'enfants (3,4 %), 41,6 % des enfants âgés de 1 à 14 ans ont été exposés à des agressions psychologiques ou, plus fréquemment, physiques¹⁴, et la fréquence de ces agressions est plus élevée chez les enfants âgés de 5 à 9 ans. Des cas d'abus sexuels et de violence à l'égard d'adolescentes par leur partenaire, ainsi que des situations de négligence, d'abandon et de séparation familiale sont également signalés, dans un contexte caractérisé par la migration des personnes s'occupant des enfants et la prévalence des foyers monoparentaux. Quelque 45,7 % des enfants vivent avec un seul parent¹⁵, et 55 institutions accueillent 493 enfants et adolescent·es sans protection parentale¹⁶. Au moins 30 % des enfants restent placés en institution pendant plus de cinq ans.

13. Le système de protection spécialisée offre la possibilité de continuer à améliorer la prévention de la violence à l'égard des enfants et des adolescent·es ainsi que les interventions connexes, et permet d'améliorer l'expérience des enfants en matière de placement familial et institutionnel. Il reste nécessaire de mettre en place des cadres réglementaires plus complets et des mécanismes coordonnés entre les secteurs, adaptés aux différents contextes territoriaux, y compris des services juridiques et psychosociaux capables de fonctionner de manière adéquate, même dans les situations d'urgence. Des procédures plus adaptées sont également nécessaires pour favoriser la réinsertion sociale des enfants et des adolescent·es en conflit avec la loi, ainsi que le plein exercice de leurs droits. Pour améliorer le système de protection spécialisée, il convient également d'envisager de renforcer les services locaux de protection, de promouvoir des modèles de gestion des dossiers centrés sur l'enfant et de soutenir les dispositifs de protection de remplacement dans des environnements familiaux qui favorisent les conditions nécessaires à l'exercice effectif des droits de l'enfant et à son développement complet. À cette fin, il est essentiel de continuer à sensibiliser les familles et les communautés aux pratiques parentales positives et de promouvoir l'implication des enfants pour répondre à leurs besoins et garantir leur participation pleine et durable à la société¹⁷.

¹⁴ Environ 43,4 % des garçons ont subi un type de violence, contre 39,8 % des filles, et la violence physique (33,1 %) était plus répandue que la violence psychologique (29,1 %) (MICS Cuba, 2019).

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ministère de l'éducation nationale, Annuaire statistique 2024.

¹⁷ République de Cuba, Avant-projet de Code de l'enfance, de l'adolescence et de la jeunesse,

2025. Disponible en espagnol à l'adresse suivante :

https://www.mined.gob.cu/wp-content/uploads/2024/12/anteproyecto_canj_5dic2024.pdf, page consultée le 24 octobre 2025.

14. Cuba a réalisé des progrès considérables en matière d'égalité des genres et de reconnaissance des droits des enfants et des adolescent·es handicapé·es, qui représentent 8,1 % de la population. Toutefois, des problèmes spécifiques persistent dans le domaine de l'égalité des genres, notamment les grossesses précoces¹⁸, l'abandon scolaire chez les filles, le faible nombre d'adolescentes dans l'enseignement technique et professionnel et l'accès limité aux produits d'hygiène menstruelle¹⁹. Il existe également des obstacles à la continuité de l'éducation pour les enfants et les adolescent·es handicapé·es, ainsi qu'à leur transition vers la vie professionnelle et leur participation à celle-ci. Ces situations soulignent la nécessité de promouvoir des approches intégrées, tenant compte des questions de genre et de handicap, qui garantissent la participation active et le plein développement de tous les enfants et adolescent·es.

15. L'UNICEF coopère depuis longtemps avec le Gouvernement cubain et est reconnu pour son rôle technique dans le soutien aux politiques publiques relatives aux enfants et aux adolescent·es. La présence permanente de l'organisation dans le pays, son travail intersectoriel et son expertise en matière de droits de l'enfant et de bonnes pratiques internationales contribuent à la valeur qu'il ajoute à la promotion d'approches exhaustives, inclusives, résilientes et fondées sur les droits pour le développement durable des enfants à Cuba.

16. Ce programme s'appuie sur les enseignements tirés des évaluations réalisées au cours du cycle de coopération 2020-2025, en particulier sur les points suivants : a) l'impact des stratégies de plaidoyer dépend dans une large mesure de l'utilisation opportune de données probantes et de l'utilisation des espaces de réforme politique et des partenariats techniques pour intensifier les interventions efficaces ; et b) la participation active des enfants, des adolescent·es et des communautés à toutes les phases du cycle de programmation est essentielle pour concevoir des interventions plus pertinentes, plus durables et plus complètes. Ces enseignements soulignent l'importance des approches intersectorielles et spécifiquement adaptées aux territoires qui favorisent des services plus inclusifs, tiennent compte des vulnérabilités locales et sont plus facilement adaptables aux situations d'urgence ou aux crises économiques, contribuant ainsi à des systèmes plus résilients et adaptés aux besoins des enfants.

Priorités du programme et partenariats

17. L'objectif du programme est de soutenir l'État cubain et la société cubaine dans la promotion d'un système complet de protection des droits des enfants, conceptualisé par des stratégies de développement municipal résilientes au climat. Il met tout particulièrement l'accent sur les enfants et les adolescent·es en situation de vulnérabilité.

18. Le programme de coopération contribue au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029, en particulier au résultat d'impact 5 sur la protection contre les catastrophes et les risques climatiques et environnementaux. Le programme a été élaboré avec le Gouvernement cubain pour soutenir ses priorités nationales en faveur des enfants et des adolescent·es, et en coordination avec le système des Nations Unies et ses partenaires de développement. Il est fondé sur une analyse de la situation des enfants et des adolescent·es à Cuba, l'analyse commune de pays et le Plan-cadre de

¹⁸ Selon l'annuaire statistique de la santé, 54,1 % en 2023.

¹⁹ Environ 27,1 % des femmes n'ont pas participé à des activités sociales, ne sont pas allées à l'école ou ont manqué le travail en raison de leurs menstruations (MICS Cuba, 2019).

coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) de Cuba pour la période 2026-2030.

19. Le programme est aligné sur le Plan national de développement économique et social à l'horizon 2030 et sur les stratégies sectorielles et territoriales, soutenant en particulier les priorités qui favorisent un développement complet, équitable et durable, le potentiel humain et la réduction des vulnérabilités. Il soutient également l'État cubain dans le respect des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant en 2022, en particulier celles concernant l'élaboration d'une loi complète sur les droits de l'enfant, le renforcement des systèmes d'information intégrés et des données multidimensionnelles, ainsi que la participation des enfants et des adolescent·es aux questions qui les concernent. En outre, l'UNICEF contribue, par son leadership stratégique en faveur des enfants, aux réalisations énoncées dans le PCNUDD, en particulier les réalisations 1 (domaine de coopération sur la gouvernance efficace), 3 (domaine de coopération sur la durabilité environnementale et les risques) et 4 (domaine de coopération sur le développement humain dans l'équité), accélérant ainsi la réalisation des objectifs de développement durable. L'UNICEF joue également un rôle important dans la défense des droits de l'enfant au sein du système des Nations Unies.

20. Les stratégies suivantes ont été classées par ordre de priorité afin de favoriser un changement systémique :

- (a) Soutenir la mise à jour et la conception de politiques publiques et de stratégies inclusives, ainsi que la mobilisation de ressources pour les enfants, en promouvant une gestion locale résiliente et sensible aux besoins des enfants ;
- (b) Promouvoir des alliances multisectorielles pour susciter le soutien et l'engagement en faveur des droits de l'enfant ;
- (c) Soutenir la production et l'utilisation d'éléments de preuve sur les enfants et les adolescent·es vulnérables afin d'orienter les décisions sur la base de données ventilées et contextuelles ;
- (d) Fournir des espaces aux familles et aux communautés pour promouvoir des pratiques positives et faire évoluer les normes sociales ;
- (e) Renforcer les systèmes publics afin de fournir des services sociaux résilients face au climat et un accès durable aux fournitures essentielles.

21. Le programme de pays s'articule autour de deux composantes multisectorielles : la protection complète des enfants et les services sociaux résilients face au climat. Grâce à ces composantes, l'UNICEF soutient les efforts nationaux visant à renforcer la gestion locale, à assurer la durabilité et la résilience des services essentiels et à garantir la protection, le développement et le bien-être des enfants et des adolescent·es, en mettant particulièrement l'accent sur ceux qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité.

Protection complète des enfants

22. À l'appui des résultats 1 et 4 du PCNUDD sur la gouvernance efficace et le développement humain dans l'équité, cette composante du programme vise à soutenir le pays dans ses efforts pour que les enfants et les adolescent·es bénéficient d'un système complet de protection de leurs droits. Le cadre législatif actuel permet de créer ce système aux niveaux national, provincial et municipal.

23. La priorité absolue consiste à renforcer le système de protection spécialisée afin de promouvoir des environnements protecteurs et de prévenir la violence à l'égard des enfants et des adolescent·es. L'UNICEF mènera des actions de plaidoyer et offrira des conseils techniques pour mettre à jour le cadre juridique et les politiques de protection de l'enfance de Cuba, en particulier celles liées à la protection de remplacement, à la justice pour enfants et à la violence contre les enfants, tout en encourageant la participation des enfants et des adolescent·es. L'UNICEF assurera également la fourniture d'une assistance technique pour la mise en œuvre de modèles de gestion des cas et la certification des professionnels impliqués dans la détection, le signalement, l'orientation et l'adoption de mesures de protection adaptées aux différents contextes territoriaux et aux situations d'urgence, en coordination avec les secteurs et les acteurs et actrices impliqués dans la protection de l'enfance. Enfin, pour surmonter les difficultés liées à l'adoption de pratiques parentales positives, l'UNICEF apportera un soutien technique à la mise en œuvre de programmes parentaux et communautaires qui favorisent les environnements protecteurs et encouragent la parentalité positive.

24. La deuxième priorité porte sur l'inclusion des enfants dans les politiques sociales, en mettant l'accent sur la réduction de la vulnérabilité pendant la petite enfance et l'adolescence, et en adoptant une approche centrée sur les politiques et les programmes qui répondent aux exigences territoriales et locales. À cet égard, l'UNICEF fournira une assistance technique au Gouvernement et aux institutions nationales et territoriales pour renforcer leurs capacités et appliquer des méthodologies et des outils permettant de mesurer la vulnérabilité multidimensionnelle des enfants et des adolescent·es, afin d'orienter la définition des priorités et la mise en œuvre des programmes. L'UNICEF apportera également un soutien technique aux gouvernements et autorités territoriales pour renforcer la gestion locale tenant compte des besoins des enfants, en promouvant les partenariats stratégiques, l'innovation et l'effet levier des financements. En outre, l'UNICEF fournira des conseils techniques au Gouvernement, aux institutions et aux parties prenantes en vue d'améliorer l'accès à des services de qualité en matière d'éducation et de prise en charge de la petite enfance, en mettant l'accent sur les questions de genre. Il s'agira également d'étendre les modalités de formation flexibles, la certification pédagogique et d'autres approches qui favorisent la continuité de la scolarité des adolescent·es et une transition efficace entre l'école et le monde du travail.

Services sociaux résilients face au climat

25. Ce volet contribue aux réalisations 3 et 4 du PCNUDD, qui portent sur la durabilité et les risques environnementaux ainsi que sur le développement humain dans l'équité. Il s'agira de soutenir les initiatives nationales et locales qui améliorent l'accès et la qualité des services sociaux destinés aux enfants et aux adolescent·es et garantissent leur continuité et leur résilience. Cette composante vise à garantir que les enfants et les adolescent·es, en particulier celles et ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, vivent dans des environnements plus sûrs, plus sains et préparés à faire face à des crises telles que les risques climatiques et environnementaux.

26. Le renforcement des systèmes de santé, de nutrition et d'EAH qui garantissent aux enfants et aux adolescent·es des services sociaux de qualité, durables, résilients face au climat et à faible émission de carbone est une priorité absolue, en particulier pour les enfants et les adolescent·es vulnérables. À cette fin, l'UNICEF fournira des

conseils techniques pour renforcer ces services aux niveaux des familles, des communautés et des institutions, ainsi que leur intégration intersectorielle. L'UNICEF fournira également un soutien technique pour la formulation de politiques, de protocoles et de lignes directrices, et pour le suivi de leur mise en œuvre afin de garantir des services de santé et de nutrition de haute qualité et résilients face aux changements climatiques. En ce qui concerne les services EAH, l'UNICEF fournira un soutien technique au Gouvernement et aux institutions nationales pour diriger le secteur, notamment en ce qui concerne son intégration avec les secteurs de la santé et de l'éducation, mais aussi l'élaboration de stratégies, de solutions de financement, de budgétisation et de formation fondée sur l'innovation. Le programme encouragera la création d'environnements favorables à la santé et à la nutrition des enfants, des adolescent·es et des femmes enceintes, en tenant compte des questions spécifiques au territoire et des pratiques communautaires.

27. La deuxième priorité répond à la forte exposition du pays à de multiples aléas liés aux catastrophes naturelles. Il s'agira d'aider le Gouvernement et les acteurs locaux et les actrices locales à gérer les changements climatiques, leurs impacts environnementaux et les risques de catastrophe dans les communautés vulnérables à de multiples aléas, en mettant l'accent sur les besoins spécifiques des enfants et des adolescent·es. À cet égard, l'UNICEF apportera un soutien technique au Gouvernement, aux institutions et aux communautés dans la production et l'utilisation de données probantes sur les impacts climatiques, environnementaux et concernant les risques de catastrophe sur les enfants, avec la participation des enfants et des adolescent·es. Ce soutien portera également sur la préparation et la riposte aux situations d'urgence dans les communautés vulnérables aux aléas multiples, afin d'assurer la continuité et la résilience des services sociaux, y compris sanitaires, nutritionnels, EAH, éducatifs et de protection de l'enfance. L'UNICEF collaborera également avec les autorités éducatives et territoriales pour renforcer la résilience des établissements d'enseignement face aux aléas multiples, assurer la continuité de l'enseignement et garantir une riposte immédiate face aux événements causés par des catastrophes climatiques.

Efficacité du programme

28. Ce volet soutiendra la gestion intégrée et intersectorielle du programme, contribuant ainsi à l'obtention de résultats pour les enfants. Il s'agira notamment de coordonner et de traiter les questions transversales afin de planifier, de suivre et d'évaluer les résultats des programmes, de mettre en place des processus de communication sociale visant à promouvoir les droits de l'enfant, de travailler sur les normes sociales et comportementales et de renforcer les capacités nationales à produire des données sur la situation des enfants afin d'influencer la prise de décisions et l'élaboration de politiques et de programmes. L'UNICEF apportera un soutien spécifique à la mise en œuvre de l'enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS) dans le pays.

29. Dans le cadre de la gestion stratégique des processus de communication sociale de différents domaines, l'UNICEF mettra en œuvre des stratégies de communication et de plaidoyer fondées sur des données probantes et renforcera la capacité des institutions et des parties prenantes dans les territoires à promouvoir les droits des enfants, en particulier les plus vulnérables comme ceux vivant en situation d'urgence. Il encouragera les pratiques de communication innovantes et l'utilisation des technologies numériques et émergentes pour produire du contenu, inciter à l'action et mobiliser un soutien à la réalisation des droits de l'enfant.

30. L'UNICEF travaillera avec le Gouvernement cubain et la société civile pour que les enfants et les adolescent·es, avec leurs familles et leurs communautés, développent et adoptent des connaissances, des pratiques, des comportements et des normes sociales qui favorisent leur protection, leur bien-être et leur résilience face aux risques climatiques et environnementaux, en renforçant leur participation en tant qu'agents du changement, en particulier dans les contextes de plus grande vulnérabilité. Il s'agira de renforcer les partenariats et la capacité des institutions sectorielles et territoriales à transformer les normes sociales et à promouvoir des pratiques plus durables, plus équitables et plus inclusives. L'UNICEF fournira également une assistance technique pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives culturellement appropriées qui favorisent la protection et la participation des enfants et des adolescent·es, y compris dans les situations d'urgence.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Protection complète des enfants	1 352	2 754	4 106
Services sociaux résilients face au climat	1 398	6 105	7 503
Efficacité du programme	1 515	1 393	2 908
Total	4 265	10 252	14 517

Administration du programme et gestion des risques

31. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités et les obligations des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

32. L'UNICEF suivra en permanence les indicateurs de programme et de gestion afin de procéder à des ajustements opportuns de la planification budgétaire et de la mise en œuvre des programmes, et d'identifier les possibilités d'améliorer les résultats escomptés, tels que les changements dans les politiques gouvernementales et les initiatives clés pour le bien-être des enfants, en particulier dans le contexte des situations d'urgence ou des crises économiques.

33. L'analyse permanente des risques éclairera la prise de décisions stratégiques dans le cadre du programme. Les principaux risques sont l'aggravation de la crise économique et de l'impact des sanctions commerciales, économiques et financières, les catastrophes climatiques et environnementales, les situations d'urgence qui réduisent les ressources et compromettent les capacités institutionnelles, et la migration du personnel qualifié. Des mécanismes d'alerte précoce et des outils de gestion des risques institutionnels seront utilisés pour atténuer ces risques.

34. Pour soutenir la mise en œuvre efficace des programmes, l'UNICEF facilitera la mobilisation des ressources et la création d'une main-d'œuvre interne souple et qualifiée, et encouragera un environnement de travail fondé sur les valeurs, géré de manière efficace, dirigé par du personnel compétent, dont les activités seront contrôlées et les risques surveillés de manière efficace.

Suivi, apprentissage et évaluation

35. Des mécanismes de coordination des programmes qui optimisent l'utilisation des ressources pour les enfants seront mis en œuvre pour que le bureau de l'UNICEF à Cuba dispose bien des outils et du soutien nécessaires pour concevoir, planifier, suivre, évaluer et coordonner les résultats des programmes de manière adéquate. Le programme utilisera également des outils de suivi, d'assurance qualité et d'évaluation des interventions afin de mieux éclairer la prise de décisions et d'améliorer la qualité du programme. En outre, il renforcera les partenariats et la coordination avec le système des Nations Unies et les partenaires de coopération afin de progresser vers les résultats escomptés pour les enfants.

36. Un élément clé de l'approche consiste à renforcer la coopération avec le Gouvernement, les institutions et les acteurs territoriaux ainsi que les actrices territoriales afin de renforcer les capacités de production d'éléments de preuve, de données et d'informations valables et opportunes pour étayer l'élaboration de politiques publiques tenant compte des besoins des enfants. Il s'agira notamment d'apporter un soutien technique à la réalisation d'études et de recherches sur la situation des enfants, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, ainsi qu'à la production et à l'utilisation de données ventilées et de dossiers administratifs. L'UNICEF soutiendra également le suivi des indicateurs des objectifs de développement durable relatifs aux enfants et aux adolescent·es. L'organisation fournira par ailleurs des conseils techniques sur l'élaboration et l'utilisation des évaluations afin de favoriser une prise de décisions éclairée en ce qui concerne les politiques publiques.

37. Le suivi coordonné avec le Gouvernement portera principalement sur les points suivants :

(a) Le suivi des résultats programmatiques, y compris ceux obtenus au titre du PCNUDD, au moyen de données collectées périodiquement et analysées de manière systématique ;

(b) Le suivi de la situation des enfants en utilisant les données du Bureau national de la statistique et de l'information ou d'autres systèmes statistiques officiels, ainsi que les enquêtes MICS, qui fournissent des informations fiables sur la situation des enfants et des adolescent·es, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ;

(c) Le suivi de la mise en œuvre des actions de coopération sur le terrain.

38. L'évaluation des interventions de l'UNICEF sera mise en œuvre sur la base du plan d'évaluation chiffré.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre Cuba et l'UNICEF, mars 2026-décembre 2030

<p>Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 4, 6, 9, 12, 13, 16 à 21, 23, 24, 26 à 29, 31, 34 à 37, 39, 40, 42, 44 et 45</p> <p>Priorités nationales : Plan national de développement économique et social pour 2030 (en particulier les objectifs 2, 9, 10 et 12) ; Politique complète sur les enfants, les adolescent·es et les jeunes (en particulier les objectifs 1, 3 et 7) ; objectifs de développement durable 1 à 7, 9, 10, 13, 16 et 17</p>
<p>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1, 3 et 4</p>
<p>Résultats d'impact du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 5</p>

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1. À l'échéance 2030, les institutions, les autorités territoriales et les acteurs et actrices clés, conformément à la législation nationale, amélioreront et moderniseront la gestion publique aux niveaux national et local	1. D'ici à 2030, les enfants et les adolescent·es en situation de vulnérabilité multidimensionnelle bénéficieront de systèmes de protection complète améliorés et inclusifs, plus résilients face aux risques climatiques et environnementaux.	<p>Pourcentage d'enfants placés en familles d'accueil par rapport au nombre total d'enfants recevant une solution formelle de protection de remplacement NR : 29 % (2024) NC : 50 %</p> <p>Pourcentage de filles et de garçons (âgés de 1 à 5 ans) dans des institutions d'éducation de la petite enfance NR : 35 % (2024)</p>	<p>Registres administratifs de la Direction de l'éducation spéciale du Ministère de l'éducation</p> <p>Registres administratifs de la Direction de l'éducation de la petite enfance du</p>	1.1. À l'échéance 2030, le système de protection spécialisée comprendra des cadres réglementaires, des outils et des capacités visant à prévenir la violence contre les enfants et les adolescent·es et à renforcer les services locaux qui garantissent leur continuité, leur	Ministère de la justice, Ministère de l'éducation, Ministère de l'intérieur, Ministère du travail et de la sécurité sociale, Ministère de l'économie et de la planification, autorités locales,	1 352	2 754	4 106

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
<p>afin de répondre aux besoins de toutes et tous, de manière inclusive et participative, et selon une approche fondée sur l'égalité des genres et des droits.</p> <p>4. À l'horizon 2030, les institutions, les autorités territoriales et d'autres acteurs et actrices, conformément à la législation nationale, renforceront la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques, des programmes et des services de protection sociale résilients et durables, en mettant l'accent</p>		NC : 45 %	<p>Ministère de l'éducation</p> <p>Enquête nationale sur le travail, Bureau national de la statistique et de l'information</p>	<p>durabilité et leur résilience.</p> <p>1.2. À l'horizon 2030, les pouvoirs publics, les institutions et les acteurs locaux et actrices locales auront renforcé leur capacité à mettre en œuvre des politiques et des programmes d'inclusion sociale des enfants axés sur des soins et une éducation de qualité pour la petite enfance, ainsi que sur une transition efficace vers le monde du travail, en fonction des exigences territoriales et de la vulnérabilité multidimensionnelle.</p>	<p>directions de stratégie territoriale et autres structures de l'administration publique dans les municipalités prioritaires</p>			
		<p>Pourcentage de jeunes non scolarisés qui ont un emploi</p> <p>NR : 22 % (2024)</p> <p>NC : 27 %</p>						

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
sur le genre et la diversité, et tout au long du cycle de vie des personnes, contribuant ainsi aux priorités nationales en matière d'égalité et d'inclusion.								
Réalizations 1, 4 et 3 (D'ici à 2030, les autorités territoriales, les secteurs de la production et des services, les institutions, les communautés et les individus gèrent de manière efficace, exhaustive et durable les ressources naturelles et l'environnement, la réduction des risques de catastrophe et les effets des	2. D'ici à 2030, les enfants et les adolescent·es en situation de vulnérabilité multidimensionnelle bénéficieront de services sociaux résilients face aux changements climatiques et à faible émission de carbone qui favorisent leur bien-être dans des environnements sains et sûrs.	Nombre d'enfants bénéficiant d'un accès à l'eau potable et à l'assainissement à l'épreuve des changements climatiques (indicateur indirect fondé sur la population desservie par les unités installées dans le cadre du plan pour le changement de la matrice énergétique de l'Institut national des ressources en eau) NR : 93 070 (2025) (795 unités installées) NC : 153 000 (1 312 unités installées) Décès néonataux pour 1 000 naissances vivantes	Dossiers administratifs de l'Institut national des ressources en eau Annuaire statistique de la santé	2.1. À l'échéance 2030, le Gouvernement, les institutions territoriales et les acteurs locaux et actrices locales auront renforcé leurs capacités à fournir des services sociaux de santé, de nutrition et d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients face aux changements climatiques et à faible émission de carbone, qui garantissent une prise en charge complète des enfants et des adolescent·es, en particulier celles et ceux touché·es par la	Ministère de la santé publique ; Institut d'hygiène, d'épidémiologie et de microbiologie ; Unité de promotion de la santé et de prévention des maladies ; Institut national des ressources en eau ; Ministère de l'éducation; Ministère de l'intérieur ; Ministère de l'économie et de la planification ;	1 398	6 105	7 503

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
changements climatiques, en contribuant à la jouissance équitable d'un environnement sain et équilibré)		<p>NR : 4,1 (2023) NC : 3,5</p> <p>Nombre d'enfants bénéficiant d'infrastructures et de services de santé résilients face aux changements climatiques (indicateur indirect fondé sur les enfants et les adolescent·es vivant dans des territoires bénéficiant d'interventions de l'UNICEF) NR : 0 (2025) NC : 325 000</p> <p>Nombre d'enfants atteints par des stratégies de réduction des risques de catastrophe, des systèmes d'alerte précoce ou des mesures préventives adaptées aux enfants (indicateur indirect fondé sur les enfants atteints par les interventions de l'UNICEF) NR : 14 725 (2024)</p>	<p>Rapports administratifs du Ministère de la santé publique</p> <p>Registres administratifs de la Direction de l'éducation spéciale du Ministère de l'éducation</p>	<p>vulnérabilité multidimensionnelle.</p> <p>2.2. À l'horizon 2030, le Gouvernement et les acteurs locaux et actrices locales disposeront d'une plus grande capacité de gestion des risques de catastrophe répondant aux besoins spécifiques des enfants et des adolescent·es dans les communautés vulnérables à de multiples aléas.</p>	<p>autorités locales ; directions de la stratégie territoriale</p>			

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NC : 24 541						
Réalizations 1, 3 et 4	3. Efficacité du programme D'ici à 2030, le programme de l'UNICEF à Cuba aura contribué à progresser vers les résultats pour les enfants et ceux du programme de pays, grâce à une gestion efficace.	-	-	<p>3.1. À l'échéance 2030, le bureau de l'UNICEF à Cuba dispose des outils et du soutien nécessaires pour concevoir, planifier, suivre, évaluer et coordonner de manière adéquate les résultats du programme de pays.</p> <p>3.2. À l'horizon 2030, le Gouvernement, les institutions ainsi que les acteurs territoriaux et les actrices territoriales auront renforcé leurs compétences et leurs capacités à promouvoir les droits des enfants et des adolescent·es dans le cadre de la gestion stratégique des processus de communication</p>	Ministère de la santé publique ; Institut d'hygiène, d'épidémiologie et de microbiologie ; Unité de promotion de la santé et de prévention des maladies ; Institut national des ressources en eau ; Ministère de l'éducation ; Ministère de l'intérieur ; Ministère de l'économie et de la planification ; autorités locales ; directions de la stratégie territoriale ; Bureau national de la statistique et de l'information	1 515	1 393	2 908

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				<p>sociale dans différents domaines.</p> <p>3.3. D'ici à 2030, les enfants et les adolescentes, avec leurs familles et leurs communautés, disposeront des capacités et des connaissances nécessaires pour développer et adopter des pratiques, des comportements et des normes sociales qui favorisent leur protection, leur bien-être et leur résilience face aux risques climatiques et environnementaux, en renforçant leur participation en tant qu'agents du changement, en particulier dans les contextes de plus grande vulnérabilité.</p> <p>3.4 D'ici à 2030, le Gouvernement, les institutions et les acteurs territoriaux et</p>				

<i>Réalisations du PCNUDD</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				les actrices territoriales renforcent leurs capacités de production d'éléments de preuve, de données et d'informations valables et opportunes pour étayer la prise de décisions liées aux politiques publiques tenant compte des besoins des enfants.				
Total des ressources						4 265	10 252	14 517